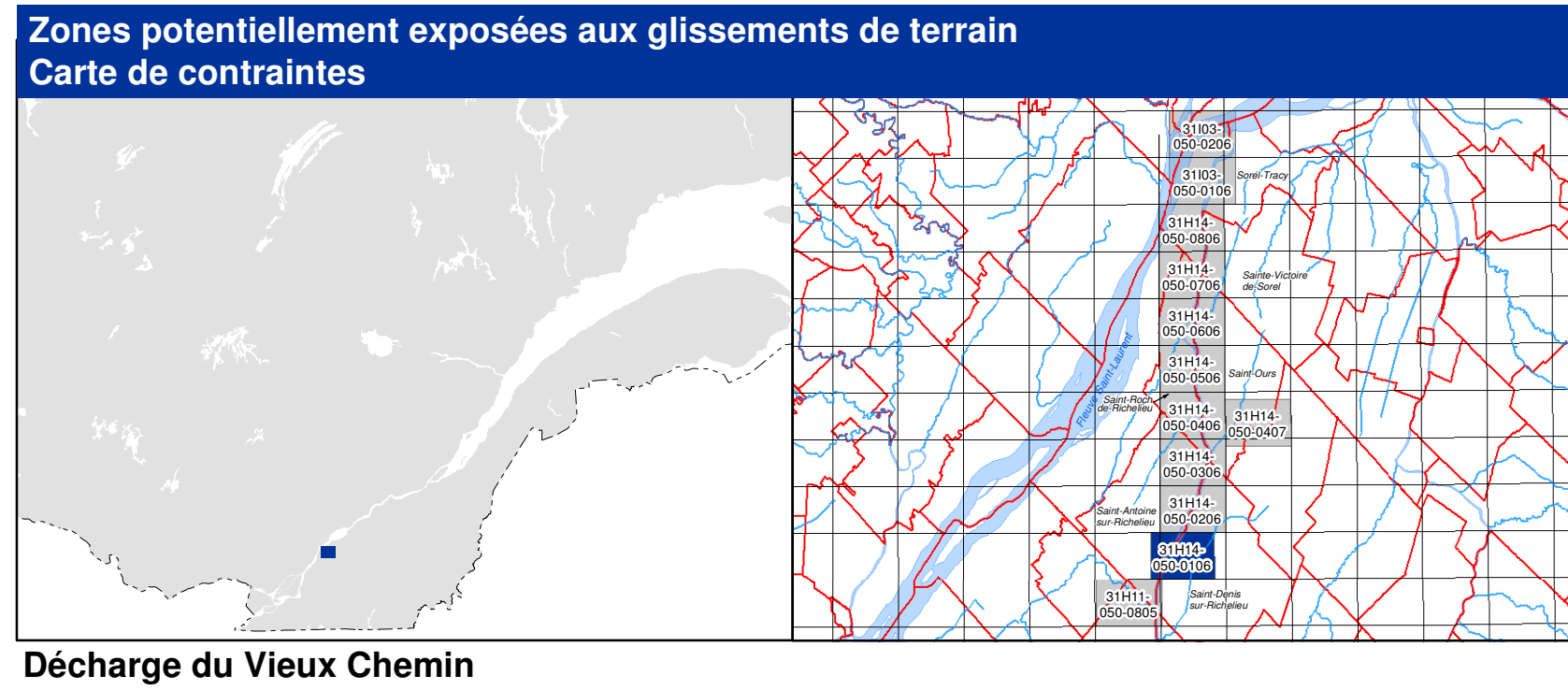


Décharge du Vieux Chemin



Décharge du Vieux Chemin

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- 100** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- 150** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- 155** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- 160** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet** Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA2 Base** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'atalement de débris provenant des zones RA1 Sommet

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- 201** Zone composée de sols hétérogènes (fill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- 240** Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'écoulement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- 25** Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactive par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique

— Sommet de talus
— Base de talus
— Limite de relevé lidar aéroporté

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (CCPQ), liasse 8
Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources	Organisme	Date \ Année
Données Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	Juillet 2012
Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté	Ministère des Transports du Québec	Novembre / décembre 2008
Orthophotographies numériques	Gouvernement du Québec	7 mai 2014
Réalisation Production : Ministère des Transports du Québec Direction du laboratoire des chaussées Service de la géotechnique et de la géologie Version 1.0 (juin 2015)		
© Gouvernement du Québec Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1 ^{er} trimestre 2015		